




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-327**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1135918-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gerard DELOCHE

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville apporte chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées en particulier à promouvoir des actions ponctuelles, à encourager le développement de la vie associative.

Le premier tableau ci-annexé comporte les renseignements sur le total des subventions de fonctionnement accordées aux Anciens Combattants en 2017, ainsi que le montant des subventions proposées pour 2018 aux associations qui ont déposé leur demande.

Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 22 mai 2018.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de la répartition des subventions dont la liste des bénéficiaires figure dans les tableaux suivants pour un montant total de 11 150€.
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire et 92025 6574 1095 intitulées : "Associations Anciens Combattants", qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

N° TIERS	(TYPE) NOM	MONTANTS VOTÉS (en €)			SUBVENTION PROPOSEE (en €)
		DÉLÉGATION	TOUTES DELEGATIONS CONFONDUES		DÉLÉGATION
		ANNEE 2017	ANNEE 2018		ANNEE 2018
		VOTES	VOTES	MANDATES	PROPOSEE
10055	(F) ASS. DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE PUYRICARD	1 300			1 300
10056	(F) AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DES MILLES	900			1 000
10058	(F) ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE LUYNES	800			800
10314	(F) LE SOUVENIR FRANCAIS	4 000			1 000
17874	(F) UNC/UNION NATIONALE COMBATTANTS	2 100			1 650
20141	(F) STE NATIONALE ENTRAIDE MEDAILLE MILITAIRE	200			850
23742	(F) FNACA- FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE	200			350
29783	(F) AMMAC- ASS ANCIENS MARINS ET ANCIENS COMBATTANT AIX	3 000			1 500
29789	(F) UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES SECTION AIX	700			1 000
31718	(F) UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE	500			700
72418	(F) UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	700			700
72784	(F) ANACR	500			300